



# LES AMIS DES ARTS DE LA SOMME

5Siège Social - Musée de Picardie  
Salle d'Exposition  
15- 17, Rue de la Dodane  
80000 AMIENS  
N° Siret 494 157 993 00010

<http://lesamisdesarts-delasomme.com>  
<http://lesamisdesarts80.canalblog.com/>  
[lesamisdesartsdelasomme@laposte.fr](mailto:lesamisdesartsdelasomme@laposte.fr)

## Exposition

les 22, 23, 24 septembre 2017

### "Grand Format"

Chambre de Métiers et de l'Artisanat  
7, rue de l'Île Mystérieuse – 80440 BOVES (parking assuré)

Une seule œuvre par exposant sera présentée, sauf pour les sculpteurs (3 par exposant) aucun thème **format libre minimum 90 x 90, maximum 200 x 200, pour les sculpteurs, 50 cm de hauteur minimum**. Vous trouverez ci-dessous, le règlement et le bulletin d'inscription à nous renvoyer **pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017**.

### RÈGLEMENT

- Article 1 :** Seuls les membres des Amis des Arts à jour de leur cotisation peuvent participer à cette exposition (**cotisation 20 €**).
- Article 2 :** Le droit d'accrochage est fixé à **20 € pour 1 œuvre** d'un **format libre minimum 90 cm de large x 90 cm de hauteur, maximum 200 cm de large x 200 cm de hauteur (le format est libre entre ces deux mesures)**.
- Article 3 :** Toutes les techniques : Peinture, Sculpture, Patchwork, Photo, Mosaïque... sont acceptées. **LES PITONS DOIVENT ÊTRE SCOTCHES AU DOS DE LA TOILE**. Toutes les œuvres comporteront au dos, le nom et l'adresse de l'artiste.  
**Pour les sculptures, 3 par exposant, hauteur minimum de 50 cm. Les socles seront fournis par l'exposant.**
- Article 4 :** Dépôt de l'œuvre : **jeudi 21 septembre de 18 h à 19 h 30 et vendredi 22 septembre de 9 h 30 à 11 h.**
- Article 5 :** Retrait de l'œuvre : **Dimanche 24 septembre 2017 de 17 h 30 à 18 h (merci de respecter ces horaires)**.
- Article 6 :** L'œuvre présentée doit être libre à la vente. L'exposant s'engage à faire un don de 15% à l'association sur le prix de vente de l'œuvre.
- Article 7 :** Seront refusés : les copies de photos d'œuvres d'artistes - Les œuvres déjà exposées précédemment. Les œuvres pouvant nuire à la bonne tenue du salon - Les œuvres dépassant de la surface impartie.

**Vernissage le samedi 23 septembre 2017 à 12 h**

accompagné du **chèque de 20 €** (libellé à l'ordre des AMIS DES ARTS DE LA SOMME)  
à l'adresse suivante : **Maison des Amis des Arts - 15/17, rue de la Dodane - 80000 AMIENS**

NOM - Prénom :

Adresse : .....

Tél. : ..... Portable : .....

Adresse Email (très lisible SVP) : .....

N° de SIRET : .....

Titre de l'œuvre	Technique minimum 90 x 90, maximum 200 x 200	Prix
-	-	€
-	-	€
-	-	€

Votre règlement comprend :  Les droits d'accrochage (20 €) *Chèque : à l'ordre de la Société des Amis des Arts de la Somme*  
Ou  Les droits d'accrochage (20 €) + Votre cotisation 2017 (20 € ou 10 € pour les 18/25 ans, 5 € pour les mineurs)

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du règlement de l'Exposition, en accepte l'intégralité, et renonce à tous recours envers l'Association, notamment en cas de détérioration ou de vol des œuvres confiées et exposées.

Afin d'assurer la qualité et le succès de cette prestation, l'artiste et la Société des Amis des Arts s'engage à recevoir les œuvres le jour dit, organiser l'installation et le vernissage. **De son côté, l'artiste s'engage à respecter impérativement les jours et heures de dépôt et de retrait des œuvres, ainsi que le règlement dans sa totalité, s'acquitter du droit d'exposition, être présent sauf empêchement majeur au vernissage et assurer un minimum de 2 heures de permanence.** (Tableau des permanences joint à compléter)

**Date et signature**

(Précédé de la mention "lu et approuvé") :

# Grand format

## Planning

Merci de cocher **2 heures** (ou +) de permanence dans la mesure de vos disponibilités

Permanences	Vendredi 22 septembre	Samedi 23 septembre	Dimanche 24 septembre
13 h à 14 h			
14 h à 16 h			
16 h à 18 h			